

Montréal, **mon doc**

Votre voix, votre soutien



Infolettre - mai 2026

SEE ENGLISH VERSION [HERE](#)

Mot de la présidente



Chers.ères collègues,

Nous poursuivons activement nos travaux de représentation, notamment lors de la commission des présidents vendredi dernier, du caucus des délégués de votre association, puis du Conseil de la FMOQ samedi. Hier en début de soirée, nous avons également participé à une rencontre du comité de suivi afin d'obtenir des précisions sur les modalités d'inscription liées à l'objectif des 500 000 nouveaux patients.

Voici les principales nouvelles issues de ces instances.

Cap sur les 500 000 nouvelles inscriptions – Ajustements aux modalités d'entente

Depuis son lancement, plusieurs d'entre vous ont contribué à l'effort collectif visant à atteindre l'objectif des 500 000 nouveaux patients inscrits d'ici le 30 juin. À la lumière des enjeux soulevés concernant la LE 398, la FMOQ et le gouvernement ont désormais convenu des ajustements suivants :

LE 321

Dorénavant, les demandes d'inscription via la LE 321 n'exigeront plus que les patients retournent un formulaire dans un délai de 30 jours. Les patients ciblés seront plutôt inscrits automatiquement auprès du médecin dès leur enregistrement dans le DME et la transmission des informations à la RAMQ.

Advenant un refus du patient, celui-ci pourra suivre une procédure de retrait (*opting out*).

Ces modifications sont rétroactives au 1^{er} février. Les patients ayant déjà reçu une lettre recevront sous peu une communication indiquant qu'ils n'ont plus à retourner le formulaire.

Il a également été confirmé que les patients identifiés via la LE 321 peuvent être inscrits dès maintenant dans vos DME et transmis à la RAMQ. Si votre DME ne le permet pas, l'inscription doit être effectuée via le site de la RAMQ.

LE 399

L'inscription individuelle d'un patient initialement inscrit collectivement donne désormais accès à des forfaits de prise en charge. Pour les engagements réalisés entre le 1^{er} février et le 31 mars 2026 :

- Patient inscrit collectivement **avant** le 15 novembre et transféré en inscription individuelle via la LE 321 : forfait de 231 \$
- Patient inscrit collectivement **après** le 15 novembre et transféré en inscription individuelle via la LE 321 : forfait de 131 \$

À noter : ces modalités s'appliquent à condition que le patient transféré soit remplacé par un nouveau patient en inscription collective. Une collaboration étroite avec vos CML locaux est donc essentielle.

Travaux sur le nouveau mode de rémunération en première ligne (50%-30%-20%)

La FMOQ poursuit ses travaux de modélisation et porte une attention particulière aux éléments suivants:

- **Statut de patient actif** : réflexion en cours pour retirer la limite temporelle et possibilité de maintenir le statut actif sans visite médicale
- **Exclusions obligatoires** : pratiques spécifiques (SAD/SIAD, soins palliatifs, toxicomanie, itinérance, etc.), honoraires fixes et certains modes mixtes
- **Exclusions souhaitées** : aide médicale à mourir, musculosquelettique, suivis de grossesse, IVG, vasectomie, CNESST, et autres à déterminer

- **Exclusions optionnelles** : médecins de 60 ans et plus, certains modes mixtes (incluant GMF-U, sauf PEC en CLSC), nouveaux facturants et changements temporaires de pratique
- **Pondération des forfaits de capitation** : en discussion selon l'âge, le sexe et la vulnérabilité (priorité : individuel vulnérable > individuel non vulnérable > collectif)
- **Simplification des visites** : réflexion en cours compte tenu du nombre élevé de codes actuels

Concernant l'échéancier, la FMOQ vise une entente avec le gouvernement d'ici juin 2026 sur les modalités et les quantum. Le nouveau modèle ne sera donc pas appliqué à cette date : la facturation actuelle demeurera en vigueur jusqu'à ce que la RAMQ soit prête.

En lien avec la composante du tarif horaire (20%), il ne reste que 5 jours pour répondre à notre bref sondage (3 min) : <https://survey.zohopublic.ca/zs/wYDLfR>

Rehaussement de la rémunération – Deuxième ligne

La FMOQ a confirmé que des sommes sont prévues pour les secteurs de deuxième ligne. Des travaux sont en cours, notamment sur le tarif horaire et certaines pratiques spécifiques.

À vous qui travaillez en deuxième ligne : nous vous avons entendus et portons activement votre voix auprès de la FMOQ. La Fédération reconnaît nos demandes de précisions concernant les montants et l'échéancier.

Nous sommes conscients de votre besoin d'informations concrètes concernant le futur mode de rémunération (50 % capitation, 30 % acte, 20 % tarif horaire) ainsi que les rehaussements prévus en première et en deuxième ligne.

Ces attentes sont légitimes. Nous continuons de porter votre voix, notamment quant à la nécessité de mettre à votre disposition des outils de simulation (calculateurs) pour vous préparer aux changements. La FMOQ s'est montrée sensible à ces demandes.

D'ici à l'obtention d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous transmettre vos questions, commentaires ou suggestions.

Autres dossiers : Échographies, DAAMM, SAAQ, CNESST

Des suivis ont été effectués et les négociations se poursuivent. Plus de détails suivront.

Navig

Certains d'entre vous ont soulevé des préoccupations liées à la confidentialité dans le cadre de l'outil Navig. Nous avons consulté les experts juridiques de la FMOQ. Voici les principaux éléments :

Dans le cadre du programme GMF, l'utilisation de Navig est obligatoire. Lorsqu'il est utilisé conformément aux directives du MSSS/Santé Québec et à la [Lettre d'entente no 396](#), la responsabilité civile, professionnelle et technologique (incluant les incidents de confidentialité liés au système) est assumée par le MSSS.

Les GMF doivent toutefois respecter leurs obligations professionnelles habituelles, notamment en matière de confidentialité.

En cas d'erreur d'orientation, de défaillance technique ou d'incident de confidentialité, la responsabilité du ministre est engagée, et le MSSS doit assumer la défense et les frais associés. Toutefois, cette protection ne couvre pas les plaintes déontologiques.

La FMOQ a sensibilisé Santé Québec aux enjeux rapportés. En cas de problème :

- informer la personne responsable de Navig dans votre GMF et mettre en copie le DTMF local
- si la situation persiste, relancer le DTMF et informer la FMOQ

Nous demeurons disponibles pour vous accompagner dans ce dossier.

CaRMS

En terminant, votre association a dénoncé les résultats préoccupants du deuxième tour du CaRMS. Plus de 90 % des postes non comblés en médecine familiale au Canada se trouvent au Québec. Cette situation reflète des enjeux systémiques profonds. L'AMOM joint solidairement sa voix en soutien aux régions rurales et intermédiaires qui ont été particulièrement touchées.

Nous revendiquons :

- une organisation des soins plus cohérente
- une meilleure reconnaissance de la polyvalence et de la complexité de la médecine familiale
- une réduction significative du fardeau administratif
- un meilleur accès aux plateaux techniques et aux services de soutien

Tous les drapeaux tous sont levés : il est grand temps de revaloriser notre profession.

Merci pour votre importante contribution. Nous poursuivons nos efforts pour vous représenter avec justesse dans tous les secteurs de pratique, sans

exception.

Solidairement,
Dre Geneviève Chaput

L'AMOM en action

Soirée d'accueil des nouveaux facturants - 21 mai 2026

L'AMOM tiendra le **21 mai** prochain une soirée d'accueil pour les nouveaux gradués en médecine de famille et médecins qui pratiquent depuis un an. Cette initiative vise à offrir aux nouveaux facturants des repères pour débiter leur pratique, à favoriser les échanges avec des médecins expérimentés et à créer un premier réseau professionnel à Montréal.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 mai. Si vous connaissez de nouveaux diplômés ou des médecins en pratique depuis un an ou moins, n'hésitez pas à les encourager à s'inscrire.

[Voir les détails et inscription](#)

À ne pas manquer

Réservez les dates à votre calendrier !

Journée bien-être - 25 septembre 2026

Le comité Engagement et bien-être travaille activement à l'organisation de la prochaine journée bien-être de l'AMOM, qui se tiendra le **25 septembre**.

Cette journée se veut à la fois stimulante et concrète pour la pratique, avec une matinée de formation suivie d'une activité favorisant les échanges, le tout sous la thématique :

« Que ton aliment soit ton premier médicament ».

Cette édition proposera notamment des réflexions et outils en lien avec la santé métabolique et ses impacts, dans une approche accessible et applicable au quotidien.

Les détails de la programmation vous seront communiqués prochainement.

AGA et colloque annuel – 20 novembre 2026

L'AMOM tiendra son colloque annuel en matinée, suivi de son assemblée générale annuelle (AGA) en après-midi, le **20 novembre** prochain au Centre Mont-Royal.

Cette journée proposera notamment des formations portant sur des thématiques cliniques concrètes et pertinentes pour la pratique, dont :

- la **perturbation des enzymes hépatiques**, en lien notamment avec les enjeux de foie gras, diabète, obésité et dyslipidémie
- l'**évaluation des vertiges** en première ligne

Plus de détails suivront après l'été, incluant la programmation complète et les modalités d'inscription.

65e anniversaire de l'AMOM – 20 novembre 2026

Cette année, l'AGA prendra une couleur toute particulière.

À l'issue de l'assemblée, nous vous invitons à prolonger ce moment en restant des nôtres pour un 5 à 7 convivial, organisé à l'occasion du 65e anniversaire de l'AMOM.

Au-delà de l'assemblée, ce sera une occasion de se retrouver autrement, d'échanger entre collègues et de souligner ensemble le chemin parcouru par notre association - et par ceux qui la font vivre au quotidien.

Des tirages de prix et quelques surprises viendront également ponctuer la soirée.

Nous espérons sincèrement vous compter parmi nous pour ce moment rassembleur.

Soutien à la formation

Congrès annuel de l'AQMSE 2026

LA SANTÉ DE L'ATHLÈTE FÉMININE
SOUS TOUS SES ANGLESENTOURAGE-SUR-LE-LAC, LAC-BEAUPORT
30 ET 31 MAI 2026

Les 30 et 31 mai prochain, participez au congrès annuel de l'AQMSE qui se tiendra à Entourage-sur-le-Lac, à Lac-Beauport.

Cette édition mettra en lumière **la santé de l'athlète féminine sous tous ses angles**, à travers des conférences enrichissantes et des échanges entre professionnels. Cette activité est accréditée par la FMOQ et donne droit à **6 heures de formation reconnues (catégorie A)**.

[En savoir plus et s'inscrire](#)

CAN-TOX 2026

Nous souhaitons porter à votre attention le symposium **CAN-TOX 2026**, un événement pancanadien consacré aux approches fondées sur les données probantes pour la gestion des toxicités liées aux traitements, notamment en oncologie.

Ce forum réunira cliniciens et experts afin de partager les plus récentes avancées scientifiques et les meilleures pratiques cliniques. Il s'inscrit dans une perspective de développement professionnel continu et offre une occasion pertinente de mettre à jour ses connaissances et d'échanger avec des pairs.

Formation continue – première ligne performante

Une formation continue offerte par la Dre Élisabeth Dougherty, vice-présidente de l'AMOY, sera prochainement disponible en ligne (durée de 60 à 90 minutes, via Teams).

Intitulée « *Bâtir une première ligne performante : un modèle de pratique applicable et évolutif* », cette formation propose un exemple concret de pratique multidisciplinaire en première ligne, en mettant notamment en lumière la répartition des tâches au sein de l'équipe, incluant le rôle des infirmières auxiliaires et cliniciennes.

Les membres intéressés sont invités à communiquer directement avec Dre Dougherty à l'adresse suivante : edougherty.ed@gmail.com

Formations médicales continues

À l'AMOM

- 12 mai : 99854 – Family Medicine Rounds - Plaque Psoriasis in Adults - Update 2026 | Workplace Health : Supporting Patients Through Sick Leave and Return to Work

[Voir toutes les formations](#)

Nos partenaires de confiance

Fonds FMOQ

**Immobilier médical :
pourquoi et comment l'intégrer
dans mon portefeuille?**

Participez à une de nos sessions
d'information pour en savoir plus.

 S'INSCRIRE

FONDS FMOQ

Découvrez comment l'immobilier médical peut stabiliser et diversifier votre portefeuille — inscrivez-vous à une des sessions d'information exclusives données par Fonds FMOQ !

En savoir plus

Sogemec Assurances



Mon auto est bien protégée
**JE SUIS MÉDECIN
DE FAMILLE**
ET POUR MES BESOINS
EN ASSURANCE AUTO, JE FAIS
CONFIANCE À SOGEMEC.

**Fédération des Médecins
Omnipraticiens
du Québec**

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et Sogemec Assurances ont négocié pour vous un régime des **plus avantageux**.
Demandez une soumission d'assurance auto dès maintenant.

 1 866 350-8282
sogemec.com

Sogemec
ASSURANCES Une force conseil
créée par vous, pour vous

Le régime d'assurance de Sogemec est souscrit par La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer aux offres mentionnées. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.

Vous cherchez des solutions d'assurance adaptées à votre réalité de médecin ? Sogemec Assurances, en partenariat avec La Personnelle, propose des protections sur mesure, pensées pour simplifier votre quotidien et sécuriser vos projets.

Découvrez vos offres personnalisées

Restez connectés

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer des actualités, projets et événements de votre Association.



Association des médecins omnipraticiens de Montréal

2000-3500 Boulevard de Maisonneuve Ouest, Westmount, QC H3Z 3C1

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre infolettre.

